



## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 1/7

### CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 18 DECEMBRE 2017

**Présents (membres du personnels):** M. Laurent Bonardi (Président du conseil), Mme Victoria Ajulo, Mme Vanessa Augendre, Mme Marie Ancelin, Mme Coline Barnier, M. Aboubakar Coulibaly, Mme Fatimata Coulibaly, Mme Julie Dervaux, M. Mohamed Diaby, Mme Marième Diallo, M. Lazare Diatta, Mme Marie-Bernardette Diasso, Mme Adeline Ferdy, Mme Khoredia Gueye, Mme Mame Hugues, Mme Valentine Mandaba, M. Bassirou Ndiaye, Mme Fatimata Niang, Mme Jenifer Onyam, Mme Eliane Sene, Mme Bradley Smith, M. Amine Sonko, Mme Maïmouna Sow, M. Youssoufa Sow, M. Mamadou Moustapha Thiam, M. Ahmed Thiaw, Mme Marie Thierion, M. Cheikhou Thiome.

Excusés : Madame Kendra Stapleton.

**Représentants des parents :** M. Andrew Curry, Mme Fatoumata GUEYE, Mme Ana JURADO, Mme Vanessa Liénart, Mme Juan Nnafie, Mme Hélène de MAGNY, Mme Karri MASSON, Mme Aliza PELTIER.

Les absents sont excusés.

La séance est ouverte à 16h05.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur Bonardi donne lecture de l'ordre du jour.

1. Règlement interne
2. Les partenariats
3. Les projets pédagogiques
4. Les travaux
5. Questions des représentants des parents d'élèves

## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 2/7

**VOTE** : *l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

### **Règlement interne** (Point 1 de l'ordre du jour)

Le règlement interne existant est présenté au Conseil dans ses grandes lignes à titre de rappel. Il n'y a pas de remarque particulière concernant le règlement qui est donc reconduit.

### **Les partenariats** (Point 2 de l'ordre du jour)

M. Bonardi indique que l'EAB continue d'être très dynamique en termes de partenariats. D'une part, des partenariats existants ont été renouvelés (CIEE, qui permet de recevoir des étudiants américains, soutien à l'école de Ngolfanick, Fondation Kéba Mbaye (FKM). Dans le cadre de projets pédagogiques, l'EAB a également noué des partenariats comme nous le verrons plus tard avec le projet l'Art ensemble et le projet Ecole-ogie. L'EAB est également en train de sceller un partenariat unique avec l'ESPE d'Amiens. Il permettra à la fois de renforcer la formation continue des enseignants (stages in situ, accès à Magistère) et également de développer le CFED.

M. Bonardi rappelle que l'EAB est membre des réseaux suivants :

- Reconnue par le Ministère sénégalais de l'Education nationale
- Homologuée par le Ministère français de l'Education nationale (section classique)
- Etablissement partenaire AEFÉ
- Etablissement affilié MLF
- Etablissement membre International Schools Association (ISA)

### **Les projets pédagogiques** (Point 3 de l'ordre du jour)

Comme chaque année, beaucoup de projets pédagogiques sont développés et le premier trimestre a été particulièrement riche. Un coup de projecteur est mis cette année sur le volet Communiquer autrement lié au projet d'école. Parmi les projets qui sont développés cette année, M. Bonardi rappelle :

- les projets récurrents : Fête des nationalités, rallye lecture (printemps)...
- les projets AEFÉ (section classique) : parcours cinéma, projet Philophoto, projets Danse
- projets de classe : correspondances, sorties, projets artistiques



## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 3/7

-projet de web-radio lié à l'AEFE

-projet L'Art ensemble, présenté par Adeline Ferdy. Tout au long de l'année, nos élèves auront l'opportunité (certains ont d'ailleurs déjà commencé) de mener des activités artistiques enrichissantes avec des enfants et jeunes dans des centres que nous avons sollicités pour participer à ce projet: l'Association Sénégalaise pour la Protection des Enfants Déficiants Mentaux (ASEDEME), le centre Estel (jeunes en situation de handicap), l'association les Colombins (jeunes sourds-muets) et la Maison bleue (enfants vulnérables) notamment.

De nombreux artistes ont décidé de soutenir ce projet. On peut citer parmi eux Balik (groupe Danakil, Yaniss Odua, Natty Jean ainsi que le groupe Daara J en qualité de parrain.

Poterie, jardinage, photographie, danse, théâtre, peinture, chant: de nombreux domaines artistiques seront investis par nos élèves et leurs nouveaux camarades. Une restitution sera présentée aux parents le 9 juin.

-projet recyclage, présenté par Julie Dervaux. Dans le cadre de notre projet annuel "Ecole-ogie", l'EAB lance à compter du 6 novembre un programme de collecte et recyclage de plastique en partenariat avec la société Proplast. Cette société recycle le plastique sous forme de broyat ou de granulats et le propose ensuite à des industriels. Afin de favoriser une économie circulaire et de maximiser les retombées sociales, Proplast verse à l'organisme collecteur entre 50 Fcfa et 100 Fcfa par kilo en fonction de la qualité du plastique. L'EAB reversera intégralement cette somme en la répartissant entre le programme pour la scolarisation d'enfants vulnérables de la Fondation Kéba Mbaye et le programme de développement de l'école de brousse de Ngolfanick. Des points de collecte ont été placés dans les entrées de nos bâtiments. Nous vous encourageons vivement à effectuer à votre domicile un tri sélectif et à déposer les objets en plastique (bouteilles, bouchons, sachets, pots de yaourt, etc.) dans nos récupérateurs. 61 kilos de plastiques ont été récupérés en un mois et demi. Par ailleurs, des actions pédagogiques sur le recyclage et la protection de l'environnement seront également menées avec les élèves.

### **Les travaux** (Point 4 de l'ordre du jour)

Les travaux se poursuivent conformément au planning qui a été fixé. Ils se déroulent uniquement en dehors du temps scolaire afin d'éviter toute nuisance. Par ailleurs l'EAB a obtenu une subvention de l'AEFE qui va lui permettre de réaliser un certain nombre d'investissements en matière de sécurité. Pour des raisons de sécurité justement, le détail de ces travaux ne figure pas dans ce P.V.

## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 4/7

### Questions des représentants des parents (Point 5 de l'ordre du jour)

1. *Nous avons compris lors de derniers échanges à ce sujet l'année dernière que la pédagogie de l'école est de distiller l'apprentissage des technologies/informatique de façon transversale dans les différentes matières (CR conseil 1 – 2016-2017). Dans cette idée, nous aimerions savoir si l'école a un cadre général pour l'utilisation des écrans (ordinateur, tablettes) en classe de primaire en terme d'objectifs pédagogiques, durées, types de support etc ?*

*Nous pensons également qu'il serait pertinent que les parents soient informés, notamment du visionnage de films (peut-être par Kairos ?). Pour les maternelles, les parents se posent la question de l'intérêt même des écrans (ordi, tablettes).*

Il faut distinguer deux types d'utilisation : le visionnage d'un film à des fins récréatives et l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques.

Dans le premier cas, il s'agit d'un recours marginal et il est tout à fait concevable que les parents soient informés via kairos à chaque fois que cela est possible.

Dans le deuxième cas, la portée du visionnage d'un film (parcours cinéma) ou le recours à un support numérique s'inscrit dans une démarche pédagogique. L'EAB suit en la matière les prescriptions et recommandations du Ministère français de l'Éducation, à savoir que le numérique doit être intégré aux apprentissages sans pour autant que l'écran ne devienne le seul support. L'utilisation est d'ailleurs limitée à l'EAB. L'établissement compte aujourd'hui 80 tablettes qui sont mutualisées. Leur utilisation n'en est qu'à ses débuts mais cela restera un support parmi d'autres. L'intérêt du numérique dès l'école maternelle est confirmé par les directives ministérielles.

Les parents souhaitent avoir une idée du volume horaire que représentent les visionnages de films en maternelle. Les enseignants précisent que c'est très marginal, il y a des semaines sans visionnage et d'autre avec une moyenne de 45 minutes hebdomadaires.

2. *Nous savons qu'il existe un comité cantine mais au-delà du fonctionnement de cantine, les parents souhaiteraient aborder le sujet de la nutrition à l'école : repas, goûters, goûters partagés, anniversaires. Le règlement interdit la nourriture trop salée (ex : chips) et appelle à limiter le sucre mais il reste fortement présent en routine avec le double dessert des déjeuners, les goûters, goûters partagés (non limités en terme de choix/quantité de nourriture apportée), anniversaires avec bonbons. Serait-il possible de renforcer la sensibilisation des élèves voire parents et de revoir le règlement intérieur pour réduire les apports en sucre ? Cette sensibilisation est également une occasion pour rappeler les bases d'une prise alimentaire saine et équilibrée (dans le menu de nos enfants, la quantité de légumes n'est pas idéale).*



## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 5/7

En effet, la nutrition est un des aspects de la vie scolaire, tant pour les élèves qui sont inscrits à la cantine que pour ceux qui apportent leur boîte-déjeuner. Au niveau de la cantine, des efforts sont faits de façon continue pour sans cesse améliorer l'offre. La récente installation d'un four professionnelle haute capacité permettra sous peu la cuisson vapeur. Nous avons aussi identifié un éleveur de volailles bio auprès duquel nous allons nous approvisionner. Nous allons par ailleurs reconduire la journée de l'alimentation qui avait donné de très bons résultats l'année dernière, notamment au niveau de la consommation de légumes qui sont parfois boycottés par certains élèves. Nous allons également faire appel à une nutritionniste pour qu'elle échange avec notre chef de cuisine.

Concernant l'apport en sucre, c'est en effet une question qui demande une attention régulière. Malgré le règlement intérieur, les enseignants et les services de Vie scolaire sont régulièrement obligés de faire des rappels à certains parents qui remettent des sodas par exemple à leurs enfants. Ces mesures seront renforcées dans l'intérêt des enfants. Nous pouvons tout à fait dans le cadre du Conseil décider d'engager une réflexion sur des précisions qui pourraient être apportées dans le règlement intérieur pour établir notamment des limites en termes de quantité pour les goûters et goûters partagés. Il est décidé que ce travail sera mené dans le cadre du comité cantine.

*3. Comment définir la violence, quel est le rôle de médiateur et quelles sont actions correctives dans la cour de récréation ? Ces questions avaient été soulevées en fin d'année dernière avec une réponse de l'école ciblée sur la prévention/sensibilisation et le rappel des sanctions précisées dans le règlement intérieur. Cependant, en cette fin de premier trimestre, le problème persiste et de nombreux incidents de bousculades, de coups, de pressions nous sont relatés par les enfants ou sont directement observés par les parents. **En plus de la sensibilisation de l'école que nous encourageons à renforcer, quelle est concrètement la prise en charge de cette violence quand un enfant la subit ou vient le dire à un adulte (surveillant, enseignant)?***

Une sensibilisation a en effet été menée et a donné des résultats, notamment en termes de médiation. Une cour de récréation est par définition accidentogène et il est donc important pour chaque acteur de la communauté scolaire de limiter les risques au maximum.

Au niveau de l'établissement, nous allons mobiliser chaque jour une personne supplémentaire pour la surveillance de la récréation de 10h. Par ailleurs, depuis quelques jours, nous avons mis en place un système de traçage au sol qui permet aux élèves de se ranger par classe, cela donne des résultats encourageants. A la sortie de 15h, deux personnels vêtus d'un gilet jaune seront mobilisés pour aider à canaliser les élèves et éviter les bousculades.

Quand un enfant est victime d'un acte violent, il est rassuré par les équipes afin qu'il comprenne que l'école est là pour le protéger et qu'une mauvaise action ne reste pas sans conséquence. Lorsque l'auteur est identifié, il est



## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 6/7

convoqué dans le bureau d'un personnel de direction (Madame Ba, Madame Dervaux ou moi) et les mesures sont prises en fonction de la faute commise (avertissement, convocation des parents, exclusion temporaire, entretien avec la psychologue, etc.).

Les parents ont également un rôle important à jouer. Tout d'abord, en relayant à la maison le message sur la nécessité d'avoir un bon comportement. Ensuite, en veillant sur son enfant à la fin des classes (15h), à être à l'heure et à quitter l'établissement une fois que leur enfant est sorti de sa classe. Des parents arrivent chaque jour avec beaucoup de retard et, comme indiqué dans le règlement, la prise en charge des élèves s'arrête à 15h. Pour des raisons de sécurité, les enfants qui ne participent pas à des clubs et dont les parents sont en retard attendront au niveau du hall d'entrée.

4. *En maternelle (Corniche et Ngor) : Quelle est la directive donnée aux enseignants pour le bilinguisme, en particulier pour l'anglais et la prise en charge de la diversité des niveaux liée à la diversité des familles, qui reste une richesse par ailleurs?*

Tout comme pour l'Elémentaire, l'approche en maternelle est bi-curriculaire, à l'exception de la TPS et de la PS. Cette approche bi-curriculaire (franco-américaine) privilégie l'immersion. En classe, la différenciation est appliquée et l'enseignant compose des groupes de besoins et des objectifs adaptés au niveau de l'enfant. Ce qui fait l'intérêt de l'approche bi-curriculaire, c'est que même le locuteur natif peut progresser (BrainQuest est utilisé dans des écoles américaines).

Le niveau d'anglais de nos élèves à l'entrée en CP confirme l'efficacité du curriculum.

Les représentants des parents indiquent que la question vient principalement de parents du nouveau campus de Ngor. Le programme a été expliqué lors des réunions d'informations de rentrée mais les parents de Ngor qui le souhaitent pourront assister à une nouvelle réunion d'information.

5. *La sécurité aux abords de l'école reste un problème important pour les parents malgré les améliorations ces dernières années par la présence d'un gendarme et du personnel de l'EAB. Toutefois, des voitures continuent à se garer sur la route, devant les barrières, sur le passage piéton, sur les trottoirs de travers bloquant le passage de piétons, en double file etc... L'EAB fait de nombreux appels aux parents pour rappeler les principes de base et les solutions de parking qui ne gênent pas et cela est apprécié.*

***Les représentants des parents souhaitent s'investir encore plus pour tenter de trouver des solutions concrètes et souhaiteraient ici faire des propositions à discuter en collaboration avec l'école : Affichage sur les voitures mal garées, affichage sur les barrières, faire une carte du quartier où l'on signale les possibilités pour garer ... ?***



## Procès-verbal du Conseil d'école du 18 décembre 2017

Page 7/7

---

En effet, la présence quasi-quotidienne d'un gendarme a amélioré les choses (confiscations de permis, trafic plus fluide et beaucoup moins de plaintes des voisins). Néanmoins, malgré cette présence et les rappels de l'établissement, certains usagers continuent à manquer de civisme. L'école n'a pas la possibilité de mobiliser d'autres personnels sur ce créneau et toute proposition de collaboration est donc la bienvenue (affichages : l'école se chargera du mot et de la reprographie,...). L'école se chargera de l'impression des documents et les parents d'élèves volontaires en assureront la distribution auprès des usages concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bonardi remercie les membres du conseil et clôt la séance à 18h15.